

Date atelier / demande structure	Type de demande	Questions	Réponses
11/01/2019	Contact	Qui est le contact régional CES?	Contact DR : Sophie LAVERGNE : sophie.lavergne@jcs.gov.fr + Référent par département
11/03/2019	Formulaire Label	Dans le cas où la mission du des volontaires doit intervenir dans des établissements scolaires, doit-on le préciser lors de la demande de label?	Dans ce cas, il est nécessaire de fournir une attestation sur l'honneur qui précise le nom des différents établissements scolaires dans lesquels vont se dérouler les missions européennes. Un lien juridique devant être justifié pour permettre que les jeunes accueillis par la mairie puissent être déployés sur d'autres sites juridiques
12/03/2019	Formulaire Label	Dans le dossier, la structure est obligée de mettre un pays partenaire. Comme on les partenaires ne sont pas encore définis, comment procéder ?	Oui, dans le dossier de demande de subvention CES, la structure doit obligatoirement identifier le pays du partenaire mais pas forcément le partenaire du pays identifié. La structure pourra toujours, après acceptation du dossier, changer de pays.
11/07/2019	Formulaire Label	Signature de la charte CES n'existe plus	Il n'y a plus de Charte pour le CES, il doit juste être fait référence au respect des principes du CES https://europa.eu/youth/solidarity/mission_fr et des modalités précisées dans le guide du programme. La référence à la charte va être retirée des différents documents. Le lien renvoie aux principes et mission du CES. Après avoir échangé par téléphone, il me précise également que l'attestation sur l'honneur signée par la structure, lors de la demande de label CES, approuve le fait que la structure adhère au cadre du CES : principes, mission et droits et obligations du CES et de la structure
11/01/2019	Formulaire Label	Existe-t-il un mandat en français? De même pour la déclaration sur l'honneur?	Le mandat et la déclaration sont en Anglais et en version française
17/10/2019	Formulaire Label	Est-il nécessaire de fournir le nom des structures partenaires ?	Il est nécessaire de transmettre l'identification des structures partenaires uniquement pour de la coordination avec un projet d'accueil
11/12/2019	Formulaire Label	Existe-t-il, comme pour le service civique, la possibilité de mettre en place des conventions de mise à disposition ou la possibilité pour une structure de faire de l'intermédiation ?	le label CES ne prévoit pas de mise à disposition ou d'intermédiation, dans ce cas, la structure qui porte le projet doit avoir le label support et accueil, et les structures partenaires qui accueillent en direct le label accueil (vérification d'honorabilité et des conditions d'accompagnement au sein du projet local).
11/01/2019	Formulaire subvention	Faut-il resaisir le dossier de demande si la structure dépose à deux dates (rounds) différentes?	Possibilité de faire un copier/coller / Mettre à jour les informations sauf si le projet a été rejeté, dans ce cas, il faut le récréer.
17/10/2019	Formulaire subvention	Faut-il posséder un label CES pour déposer une demande de subvention?	Il est obligatoire d'être dans une démarche d'identification européenne pour pouvoir déposer une demande de subvention (code PIC en cours).
05/03/2020	Formulaire subvention	Label SUPPORT / Demande de subvention Erasmus+/CES	Une demande de subvention est possible pour les structures labellisées CES-SUPPORT : > pour des projets d'accompagnement et de coordination > Si et SEULEMENT Si des structures d'accueil sont identifiées au moment du dépôt de la demande
05/03/2020	Formulaire subvention	Changements/demande de subvention	OUI > sans avenant si cela concerne la durée ou le nombre (si cela ne transforme le projet) > avec un avenant si cela modifie la NATURE du projet : dans ce cas, prendre contact avec le REIJ et l'Agence E+JS
23/12/2019	Formulaire subvention - ESC 13	Est-il possible de réadapter notre projets en fonction des besoins?	Transformation possible du projets si cela concerna des transferts.
25/04/2019	Formulaire Subvention / Budget	Le coût des activités à 21€/jour est-il bien versé à l'association (et non au jeune) ?	oui
25/04/2019	Formulaire Subvention / Budget	Ces 21€/j sont-ils prévus sur 30 jours par mois ou sur les jours « ouvrables » ?	C'est prévu pour la totalité de la durée du séjour ou de la mission
25/04/2019	Formulaire Subvention / Budget	Le jeune reçoit-il uniquement « l'argent de poche » ? (6€/jour)	oui
25/04/2019	Formulaire Subvention / Budget	La structure a-t-elle le droit de re-verser au jeune les 21€/j (ou une partie de ces 21€) et de le laisser gérer sa propre répartition de budget (logement, nourriture...)?	non, la structure est responsable de l'accueil global (logement, déplacement, repas..)
25/04/2019	Formulaire Subvention / Budget	si la structure utilise une partie des 21 € pour le tutorat du jeune, l'association a-t-elle le droit de verser une indemnité supplémentaire (dans la limite des 21 €) sans que cela soit considéré comme une rémunération ?	non
25/04/2019	Formulaire Subvention / Budget	La structure doit-elle repérer le jeune avant de demander la subvention ? Notamment le coût du voyage est très différent en fonction du pays de résidence du jeune... Comment peut-on budgéter ce coût avant d'avoir trouvé le jeune ?	non, c'est un montant prévisionnel. L'idéal est de se fixer 1 pays partenaire soit par nationalité ou par langue // si prévisionnelle => réel différent un ajustement se fera lors du versement 20% du rapport final
29/04/2019	Formulaire Subvention / Budget	La structure va déposer un dossier de financement avec notre partenaire. Ce dernier veut bien s'engager à nous avancer les 20% du budget total qui ne seront pas versés avant la fin du projet Est ce cela est possible de le justifier au niveau européen, si au moment du versement des 20% à la fin des deux ans, la structure en reverse la plus grande partie au partenaire la somme préalablement avancée afin d'assurer la prise en charge du volontaire ?	Illégal - Pas de reversement sous forme de subvention - Possibilité de paiement sur titres uniquement
25/07/2019	Formulaire Subvention / Budget	nous avons formulé la demande pour accueillir un volontaire venant d'Islande, car il fallait mettre un pays d'origine, mais dans le cas où un volontaire d'un autre pays se présenterait à nous et postulerait à l'offre est-il possible de l'accepter ? Notamment si le forfait pour le transport est identique ?	Le projet va être financé sur la base de votre demande initiale (donc forfait Pays) mais le rapport final qui devra être transmis dans les deux mois suivants la fin du projet permettra de mettre au réel votre budget. Donc les 80% du budget prévisionnel versé en amont du projet se feront sur la base "Pays" mais les 20% restant pour le solde se feront en fonction du budget réalisé.
25/07/2019	Formulaire Subvention / Budget	Une autre question concerne le budget pour la nourriture du jeune : si nous lui versons un forfait pour les repas afin qu'il soit autonome, le jeune devra-t-il conserver toutes les preuves d'achat de nourriture pour justifier les dépenses auprès de l'Union Européenne, ou le virement de notre part suffira-t-il ?	Je vous encourage à prévoir un document mensuel signé qui précise le montant versé, avec signature du volontaire et de l'association, d'un montant minimum correspondant au forfait alloué par la Commission Européenne.
29/07/2019	Formulaire Subvention / Budget	Pour le budget prévu et la partie « Organisationnel Support » prenant en compte les frais d'activités : - une partie finance les coûts liés à l'accueil du volontaire et doivent donc lui être reversées (transport sur place, logement et nourriture) - une autre partie doit-être dédiée à la fonction de soutien (préparation et suivi du volontariat faite par l'association) Aucune proportion/répartition entre ces deux postes de dépenses n'est précisée, y a-t-il des conditions plus précises ? En effet, il me semble que nous devrions avoir une annexe IV dans nos conventions mais elle est impossible à trouver sur le site du Corps européen de solidarité, contrairement à ce qui nous est indiqué dans le mail reçu avec la convention.	C'est aux organisations impliquées dans le projet de s'accorder sur la répartition budgétaire (sur l'ensemble des lignes du budget CES), il n'existe pas de cadre imposé. L'annexe IV précises les taux applicables aux contributions unitaires (ci-joint). Le contrat d'activité vous permet de fixer par écrit le cadre de la collaboration entre les partenaires et le jeune. Vous trouverez le modèle en FR dans le classeur des informations CES
25/04/2019	Formulaire Subvention / Logistique	Pour la préparation logistique, est-ce à nous de choisir en avance (sans l'avis du jeune) son logement, son mode de déplacement, etc. ?	oui, c'est la structure qui doit le prévoir en avance
25/04/2019	Formulaire Subvention / Logistique	Pouvez-vous m'en dire plus sur la nécessité de visa et les possibilités de sécurité sociale ?	Pas de visa nécessaire pour l'Union Européenne sauf cas exceptionnel angleterre (cf ressource)
05/09/2019	Formulaire subvention / projet	Dans notre projet, nous avons les fonctions d'organisation hôtes avec une structure X, mais aussi d'organisation de soutien car nous coordonnons le projet (recrutement, gestion de la subvention, des partenaires etc.). Notre futur partenaire européen, par lequel le jeune volontaire va être accompagné au départ de chez lui, aura la fonction d'organisation de soutien également ? Est-ce possible d'avoir deux structures qui se partagent cette fonction ? Et pouvons nous assumer de notre côté les deux fonctions dans le projet ?	Oui, il est possible d'avoir deux organisations ayant un label « soutien » dans un même projet. Pour reprendre les options d'accreditation des activités de volontariat sous E+ et faire le parallèle avec le CES, nous avons soutien= coordination ET envoi. Donc votre organisation = coordination + accueil et votre partenaire = envoi Sous E+, nous avions : - Coordination = dépôt de la demande de subvention + gestion administrative - Envoi = suivi à l'envoi du volontaire - Accueil = projet d'activité d'accueil du volontaire Avec le CES : - Soutien - Accueil
17/06/2019	Formulaire subvention / projet	Est-il possible de faire venir les jeunes étrangers, avec les jeunes du territoire, pendant quelques semaines, pour qu'ils puissent vraiment échanger, apprendre et vivre cette aventure?	Ce projet peut coller avec le volontariat de groupe (10 à 40 personnes dont 1 / 4 de personnes étrangers - 2 semaines à 2 mois - temps plein 30h à 38h). Le dépôt du projet peut se faire si la structure possède le label CES Accueil
08/03/2019	Programme	Droits et responsabilités du CES	CES - https://europa.eu/youth/solidarity/mission_fr
08/03/2019	Programme	Droits et responsabilités de la structure	https://europa.eu/youth/solidarity/charter_fr

Date atelier / demande structure	Type de demande	Questions	Réponses
08/03/2019	Programme	Guide du programme	uniquement en anglais sur le site
16/02/2020	Programme	Comment on accède à la formation générale en ligne par thématique du CES? (p 63 du guide CES 2020)	Elle n'a pas encore été mise en place par la Commission
28/04/2020	Programme	Définition "Activité"	<p>Le terme d'activité correspond et doit être compris dans le « jargon » du CES comme le type des différentes action d'un projet éligibles à un co-financement : dans le cadre de la sous-action ESC11 « projets de volontariat », il existe par exemple des actions/périodes de volontariat individuel court terme (<59 jours hors voyage), des périodes de volontariat individuel long terme (>59rs, hors voyage), des actions/périodes de volontariat de groupe, etc... Chaque action/période constitue une activité au regard de l'action ESC11.</p> <p>Un projet ESC11 porté par une structure qui accueille et/ou envoie des jeunes peut d'ailleurs combiner plusieurs types d'activités précitées.</p> <p>Notez que les jours d'une visite de planification dans un projet ESC11 sont aussi considérés comme une activité puisque susceptible de recevoir du co-financement, idem pour des activités complémentaires (actions permettant d'accroître la valeur et les résultats du projet).</p> <p>Autre exemple : Dans la sous-action ESC21 « Stages et Emplois » les activités financées correspondent à une période de stage ou à une période d'emploi).</p>
28/04/2020	Programme	Définition "Flux"	<p>Quant aux flux : une même activité (A1) peut donner lieu à plusieurs flux. Par exemple, le projet comporte 3 périodes d'envoi de chacune 1 jeune pour 59 jours pour la même mission A chez un partenaire en Italie sur la durée du projet co-financé : il y aura là 3 flux de l'activité A de volontariat individuel. A1 flux 1 / A1 flux 2 et A1 flux 3.</p> <p>Ce même projet pourrait prévoir également une seconde activité de volontariat individuel (A2) mais long terme avec un partenaire en Serbie et pour l'envoi cette fois de 2 X 1 jeune, l'activité s'étalant également sur la durée totale de la même convention ESC11. On aurait ainsi : 2 flux pour l'activité A2 : A2 flux 1 et A2 flux2.</p> <p>Le projet comporte ainsi 2 activités A1 et A2, chacune avec plusieurs flux.</p>
05/04/2019	Structure Eligibilité	Recevabilité des services déconcentrés pour le label?	Les services déconcentrés (DRDJSCS / DDCS) ne sont pas éligibles à la labellisation CES
05/03/2020	Structure Eligibilité	Consortium CES	<p>une structure porte la demande de subvention via son LABEL CES (pas forcément un label "parapluie" ou "réseau")</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les structures concernées doivent obtenir un LABEL CES - une convention en interne doit définir les rôles de chacun - contrairement aux modalités du portage avec un label "Support", pas forcément de lien juridique
12/03/2019	Volontaire	Est-ce que les volontaires vont toujours faire les deux séminaires ?	Oui, le cadre des formations des volontaires reste le même : formation à l'arrivée et à mi-parcours
12/03/2019	Volontaire	Est-ce que c'est toujours la structure qui achète les billets de train et la carte jeune pour les séminaires, et on est remboursé après ? (on est obligé de planifier le budget bien en avance, du coup tous les dépenses possibles doivent être identifiés)	Oui, c'est tjrs à la structure d'acheter les billets de train pour les formations ainsi que la carte 12/25. Les justificatifs de l'achat de cette dernière doivent être envoyés en même que ceux des billets de train pour la formation à l'arrivée. La carte 12/25 ne sera pas remboursée si les justificatifs d'achat arrivent avec ceux des billets de trains pour la formation à mi-parcours
29/05/2019	Volontaire	maintien de l'indemnité versée dans le cadre de la "Garantie Jeune" lors d'une mission de SC et/ou de CES-volontariat	voir document garantie jeunes
25/07/2019	Volontaire	Je suis en train de terminer mon master 2 (avec un service civique en alternance) et j'aimerais continuer ma professionnalisation au Danemark auprès d'une association qui semble prête à me recruter. Pour cette mission plusieurs possibilités semblent se dessiner et il faut que je communique mes préférences à l'association. La première est celle d'une volontariat du Corps Européen de Solidarité.	le volontariat ne rentre pas dans le cadre d'une professionnalisation, il ne s'agit ni d'un stage, ni d'un emploi, la mission est d'intérêt général et ne constitue pas un poste de travail.
25/07/2019	Volontaire	Le problème est que la structure n'a pas le label Erasmus +. Je souhaitais donc savoir vers quelle date vous pensez que je pourrais y démarrer un CES compte tenu des délais de labélisation et de demande de financement pour le poste de volontaire. Car si j'ai bien compris, une fois labellisée la structure doit encore demande un financement pour ouvrir un poste de volontariat CES. Sur le guide du CES 2019 il m'a semblé comprendre que pour qu'un volontariat démarre fin 2019 il fallait que la demande de financement soit déposé avant le 30/04/19. C'est bien ça?	La structure doit effectuer une demande de labellisation (label CES activités stage) et créer un compte ECAS pour obtenir un code d'identification PIC lui permettant de déposer ensuite une demande de subvention : prochaine date de dépôt 1er octobre 2019 pour des missions qui se dérouleront à partir de février 2020 si le projet est retenu.
25/07/2019	Volontaire	Si un CES dans cette association ne sera possible qu'à partir de 2020 j'envisage plutôt un stage Erasmus +. Je viens d'apprendre que le stage Erasmus + jeune diplômé via l'université n'est pas possible en France pour cause de législation.	Ce programme dépend de l'Agence Erasmus + Education Formation : je vous invite à contacter Monsieur Gabriel MOREAU : gabriel.moreau@agence-erasmus.fr
25/07/2019	Volontaire	Je postulerais donc l'aide à la mobilité pour demandeur d'emploi de la Nouvelle Aquitaine (https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/stages-letranger-public-demandeur-demploi). Savez-vous si cette aide est cumulable avec une bourse départementale et/ou une bourse Erasmus + qui me serait distribuer par un Pole Emploi si j'ai bien compris? Par contre je ne sais pas si je peux m'inscrire au Pole emploi étant donné que je suis étudiant jusqu'en septembre théoriquement..	L'aide à la mobilité/demandeurs d'emploi est un programme de la Région Nouvelle Aquitaine. Je vous invite à contacter Madame Sabrina PAWLACK : sabrina.pawlack@nouvelle-aquitaine.fr
25/07/2019	Volontaire	Information volontaire	<p>Consulter le site PASS en se créant un identifiant pour accéder à l'ensemble des offres de missions CES.</p> <p>Je vous invite à vous rendre sur la plateforme dédiée à la mobilité en Nouvelle Aquitaine "SoMobilité" : http://www.somobilitte.fr/</p> <p>Vous pouvez y prendre un rendez-vous avec un opérateur pour vous accompagner et vous guider dans vos démarches.</p> <p>Par ailleurs, vous trouverez toutes les ressources en ligne sur les sites suivants :</p> <p>https://www.service-civique.gouv.fr/</p> <p>http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/ (pour avoir une lisibilité sur les offres de volontariat à l'international)</p> <p>http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/blog/582/17/Le-corps-europeen-de-solidarite-queelles-possibilites-pour-les-18-30-ans.html</p> <p>http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/</p>

Date atelier / demande structure	Type de demande	Questions	Réponses
21/01/2020	Volontaire	Information Volontaire relatif au BREXIT	<p>Bénéficiaires en cours et candidats à l'appel à propositions 2020 : comment agir ?</p> <p>Le budget du programme Erasmus+ continue d'augmenter, y compris avec le Brexit.</p> <p>Les opportunités de financement sont donc bien réelles pour les acteurs français de l'éducation et la formation, qui doivent néanmoins s'adapter à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.</p> <p>L'accord de retrait négocié entre l'Union européenne et le Royaume-Uni a été validé par les députés britanniques le 9 janvier 2020.</p> <p>S'il est également ratifié par le Parlement européen le 29 janvier, le Royaume-Uni sortira de l'Union européenne le 31 janvier 2020 à minuit.</p> <p>S'ouvrira alors une période de transition de 11 mois (renouvelable une fois) au cours de laquelle les parties tenteront de s'accorder sur leurs futures relations et pendant laquelle le Royaume-Uni est traité comme un Etat membre et participe aux programmes de l'UE.</p> <p>Pour Erasmus +, cela signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'appel à propositions 2020 : le Royaume-Uni est pleinement éligible jusqu'à la clôture des projets. - pour les appels à propositions antérieurs à 2020 : les partenaires britanniques de projets Erasmus+ restent éligibles jusqu'à la clôture des projets. <p>Les activités organisées avec des partenaires britanniques dans le cadre d'un projet Erasmus+ financé sur la programmation 2014-2020 sont éligibles à la subvention européenne.</p> <p>La participation du Royaume-Uni à la future programmation 2021-2027 dépendra de l'issue des négociations qui débiteront dès le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.</p>
14/01/2020	Volontaire	Je vous contacte parce qu'une fille que j'avais envoyée l'été dernier en volontariat CES court terme (2 mois) vient d'être sélectionnée pour un autre volontariat CES court terme (1 mois). Ma question est la suivante: est-ce qu'elle a le droit d'effectuer 2 ou plus volontariat CES court terme ou, vu qu'elle en a déjà fait un court terme, elle doit obligatoirement passer à un autre long terme?	<p>Elle peut faire 2 volontariats court terme mais elle n'aura plus la possibilité de faire un volontariat long terme par la suite.</p> <p>Elle peut par contre prendre part à autant de projets d'équipe de volontaires CES qu'elle le souhaite.</p>
12/12/2019	Volontaire	J'ai reçu en entretien So Mobilité un jeune en fauteuil roulant. Il souhaiterait partir en volontariat à l'étranger. Il est actuellement en Service Civique à l'UEJM et sa tutrice me demandait si on pouvait lui donner des contacts de jeunes en situation d'handicap de la région Nouvelle-Aquitaine partis à l'étranger. Ce témoignage pourrait donner au jeune en question encore plus envie de partir et lui enlever les freins à la mobilité qui lui restent.	<p>Je vous invite à contacter Edouard PORTEFAIX de l'agence Erasmus + par courriel : edouard.portefaix@service-civique.gouv.fr.</p> <p>Il peut vous apporter des renseignements complémentaires. J'en profite pour vous informer qu'un groupe de travail "Référénts Régionaux mobilité internationale" au sein de l'agence Erasmus + sur cette thématique s'est formé en septembre dernier.</p> <p>Par ailleurs, vous pouvez vous rapprocher de l'ENS France.</p>
18/10/2019	Volontaire	Nous avons à ce jour une candidate qui est déjà actuellement en mission dans une association à Lille mais cela ne lui correspond plus et elle souhaite rompre son contrat. Est-ce qu'elle peut signer une nouvelle mission ? La durée est-elle limitée ?	<p>elle peut bénéficier d'un maximum de 12 mois de mission CES, donc tout dépend de la date à laquelle elle a signé son premier contrat.</p> <p>En fonction, elle peut effectivement signer un nouveau contrat, bien que l'objectif étant plutôt d'aller au bout de sa mission et que le programme bénéficie à un maximum de jeune.</p>
16/02/2020	Volontaire	Est ce que les dates de voyage intègrent les dates du contrat ?	le voyage doit être effectué dans les dates de convention sans nécessairement coller aux dates d'activité.
16/02/2020	Volontaire	Est ce que l'assurance CIGNA couvre les déplacements du volontaires pendant toute sa mission (en dehors des déplacements liés à la mission) ? par exemple : Temps libre? Vacances ailleurs en France ou en Europe? Retour quelques jours chez le volontaire?	Oui et se poursuit 2 mois après la mission.
16/02/2020	Volontaire	OLS (plateforme de soutien linguistique en ligne) : problème de délivrance de la licence : 1 - Comment précéder en cas de rupture du contrat ou d'abandon de candidat avant son arrivée? (numéro de licence ne peut être changé) 2 - Inscription seulement à l'arrivée? Mais alors pas de préparation en amont comme prévu par rapport aux texte?	<ol style="list-style-type: none"> 1. On peut ajouter une licence au projet si besoin en cas de remplacement du volontaire, il faut contacter le Chargé de mission. 2. L'accompagnement avant la mobilité est dispensé par la structure de soutien.
26/02/2020	Volontaire	Rupture de contrat avec un volontaire	<p>Concernant les démarches qui sont à effectuer pour accompagner la rupture du contrat du jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut actualiser la date de fin de contrat sur Mobility Tool pour actualisation du calcul journalier, en veillant à ce que la date de fin de contrat qui a été décidée en concertation prenne bien en compte les jours de congés qui restent à prendre par le jeune sur la période ainsi raccourcie. - Si la rupture de contrat intervient <60 jours après l'arrivée du jeune (ici ce n'est pas le cas), il faudrait alors cocher « cas de force majeure » et écrire un commentaire. - Lors de la rédaction du Rapport Final, il faudra expliquer qu'il y a eu départ anticipé du jeune et préciser : y-a-t-il eu médiation ? L'organisme d'envoi a-t-il été impliqué dans la démarche ? - Dans le cas où il faudrait échanger le titre de transport de retour, cela peut se faire à la condition que la date de retour s'inscrive dans les dates de la convention du projet. Il est possible de changer la destination à condition que vous gardiez bien les justificatifs et que ce changement soit expliqué dans le rapport final. - Assurance : les démarches sont expliquées sur le site CIGNA. NB : la couverture ne s'étend que 2 mois après la fin de la date de mission du volontaire.
05/03/2020	Volontaire	OBLIGATION de saisir une structure support dans "Mobility Tool"	<ul style="list-style-type: none"> * Toutes les structures labellisées "SOUTIEN" ou "SUPPORT" sont sur le "Youth Portail Européen" classées / PAYS * Liste accessible aux jeunes en direct ou aux structures * Un jeune qui postule en direct pour une mission CES sur le "PASS" doit donc être dirigé par la structure d'accueil qui recrute vers le site internet pour prendre contact avec une structure dans son pays avant une mobilité
06/04/2020	Volontaire - COVID 19	Financement d'un voyage retour anticipé en France d'un jeune accueilli par un organisme non français et dont la mission est actuellement suspendue (et non rompue). Est-ce que cette règle est unique au niveau européen (donc valable aussi pour l'Agence Nationale anglaise, étant celle-ci à financer le projet en question)?	<p>Concernant les coûts engagés pour ce voyage, veuillez noter que la subvention perçue par l'organisme d'accueil au titre du projet peut couvrir, eu égard à la situation, en ayant recours aux coûts exceptionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de séjour des participants pendant : <ul style="list-style-type: none"> o la période de mise en œuvre régulière des activités o la période de suspension, si les participants a) continuent à supporter les coûts liés à la mobilité et b) acceptent, le cas échéant, de suivre des activités d'enseignement à distance ou d'autres activités prévues par des moyens numériques/en ligne. - Les coûts supportés pour la préparation et l'organisation de l'activité (soutien organisationnel) - Les coûts supportés pour les déplacements (en cas d'annulation d'activités) - Les coûts exceptionnels supplémentaires liés à la situation <p>Dans la mesure du possible, les bénéficiaires doivent utiliser les coûts unitaires standard (voyages, soutien individuel, soutien organisationnel, etc.) afin de fournir un soutien pour les périodes de suspension et les coûts préparatoires des activités annulées. Toutefois, en règle générale, la subvention totale du projet versée aux bénéficiaires au stade du rapport final ne peut être supérieure au montant indiqué dans la convention de subvention entre l'Agence Nationale et le bénéficiaire.</p> <p>L'organisme doit indiquer la suspension de l'activité au motif de la « force majeure » et apporter toute précision nécessaire.</p> <p>Dans les limites de ce plafond, les bénéficiaires ont de manière exceptionnelle toute latitude pour modifier (augmenter ou diminuer) les montants demandés pour les différentes activités intégrées dans un même projet. Notez que ceci peut ainsi avoir pour éventuelle conséquence de devoir limiter la durée du projet, afin de rester dans la limite de la subvention.</p> <p>ce sont des directives européennes qui valent pour l'ensemble des NA (Agences Nationales)</p>

Date atelier / demande structure	Type de demande	Questions	Réponses
06/04/2020	Volontaire - COVID 19	les volontaires qui sont rentrés en France à cause de l'épidémie et dont la mission est suspendue, est-ce qu'ils ont droit pendant ce temps d'attente de percevoir leurs indemnités (argent de poche + argent pour la nourriture)?	la réponse est NON, le maintien de ces versements continue uniquement pour ceux qui sont restés sur le lieu de leur mission même si celle-ci est suspendue.
06/04/2020	Volontaire - COVID 19	En la raison de la pandémie, Est-ce que vous savez si CIGNA couvre les annulations en ce moment ?	dans la brochure CIGNA a priori pas de couverture pour l'annulation de vols. En revanche, si la couverture CIGNA est totale, voici ce qui est couvert : Pour ce cas, je recommande à la volontaire de contacter CIGNA à ce numéro dédié aux sujets rapatriement. +31 10 289 41 93.
06/04/2020	Volontaire - COVID 19	Différents contacts pour Cigna selon la situation	<p>EVACUATION ASSISTANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> Phone+31 10 289 41 93 [6] RemarkUse these contact details in case of emergency requiring an evacuation. When calling the Evacuation Assistance, please make sure to mention the policy number. Policy n° BEBBBY01626 <p>AFFILIATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Phone+32 3 217 62 82 [7] Fax+ 32 3 235 01 24 Emailclientservice2@cigna.com Postal address P.O. Box 69 2140 Antwerpen BELGIUM RemarkUse these contact details for questions about affiliations, insurance certificates and to communicate changes of personal data. <p>MY CLAIMS, COVER AND PROCEDURES</p> <p>Do you have a question about the claiming and direct payment procedures, your cover, or a specific claim you sent us? Please get in touch using these details:</p> <p>MEDICAL CLAIMS CENTER</p> <ul style="list-style-type: none"> Phone+ 32 3 293 11 27 [8] Fax+32 3 663 28 57 Emailerasmusplus@cigna.com Postal address P.O. Box 69 2140 Antwerpen BELGIUM RemarkUse these contact details for questions about your cover, prior approvals, a specific claim you sent or about the claiming and direct payment procedures. <p>NON-MEDICAL CLAIMS CENTER</p> <ul style="list-style-type: none"> Phone+ 32 3 293 11 27 [8] Fax+ 32 3 235 01 24 Emailbenefits@cigna.com Postal address P.O. Box 69 2140 Antwerpen BELGIUM RemarkUse these contact details to send in a claim or any question related to the Life, Disability, Third Party Liability and Travel Expenses
06/04/2020	Volontaire - COVID 19	Prolongement de la mission interrompue	Avec cette situation particulière, la Commission a décidé d'autoriser la possibilité de prolonger de 12 mois les projets en cours. De ce fait, ce que vous imaginez faire (interruption de +/- 6 2 mois) est donc envisageable. Vous pourrez indiquer avec précision la durée de l'interruption de la mobilité une fois que la situation sera plus claire auprès de l'Agence Erasmus +
08/04/2020	Volontaire - COVID 19	Différence entre Mission suspendue et non rompue et Mission en télétravail	<p>Lorsque la mission est suspendue temporairement et non rompue, c'est-à-dire que le volontaire est rentré chez lui ET n'effectue plus aucun d'activités en lien avec la mission, alors les prestations de subsistance ne sont plus perçues.</p> <p>Il existe cependant la possibilité de recourir aux coûts exceptionnels pour couvrir des frais qui ne sauraient être suspendus pendant la période temporaire de son absence physique : par ex., si un loyer reste à payer ou des frais d'électricité à couvrir, ...</p> <p>En revanche, si le jeune est rentré mais effectue à distance des activités en lien avec sa mission –et même si celles-ci sont minimales, elles peuvent être considérées comme partie de la mission–, alors la mission n'est pas considérée comme interrompue, n'étant pas totalement suspendue, et il y a lieu de verser des prestations de subsistance, a fortiori si cela lui est nécessaire (par ex : si un loyer reste à payer ou des frais d'électricité à couvrir, ...). Reste que tout recours aux coûts exceptionnels doit être envisagé dans la limite de la subvention accordée au projet et devra faire l'objet d'une justification a postériori dans le rapport final.</p>
15/04/2020	Volontaire - Mobility tools	Aide sur mobility tool / problème de rattachement d'un volontaire à une mission	<p>Sur le tableau de bord du projet concerné dans MT+, le volontaire concerné doit apparaître certes sur votre liste puisque la structure l'a précédemment importé, mais la structure peut constater que le volontaire n'est pas rattaché à aucune mobilité, contrairement aux autres personnes de la liste.</p> <p>- Si le volontaire n'est rattaché à aucune mobilité, il ne sera pas pris en compte en tant que participant effectif de ce projet.</p> <p>- Si votre volontaire est rattaché à une mobilité se déroulant à la MDE. Dans cette situation, la structure peut éditer cette mobilité enregistrée, la modifier (crayon) /la supprimer (poubelle).</p> <p>Si votre volontaire figure dans votre liste et le volontaire va disparaître lors d'un batch de synchro.</p> <p>Si la structure a un problème pour affecter un volontaires sur une mobilité envoi, merci de le signaler à l'agence Erasmus +.</p>